

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B489-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B489

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°5 relatif à la prolongation de la durée du marché n°12M008 - Gestion et animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la CPA

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaume garde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_07

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°5 relatif à la prolongation de la durée du marché n°12M008 - Gestion et animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un Hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16/10/15 a fait part d'observations sur le renouvellement du marché relatif à la gestion et l'animation de pépinières et d'hôtels d'entreprises innovantes pour le compte de la CPA et a demandé des compléments d'informations qui nécessitent un report de la décision d'attribution.
Afin de garantir la continuité des prestations, il est proposé de prolonger jusqu'au 15 décembre 2015 le marché n°12M008 arrivant initialement à échéance le 15 novembre 2015 (suite à l'avenant n°4).

Exposé des motifs :

Le marché n°12M008 ayant pour objet la gestion et l'animation de deux pépinières d'entreprises et d'un hôtel technologique a été notifié à la SAS Interfaces le 31 août 2012 pour un montant global et forfaitaire de 1 471 545,39€ HT. Ce marché a été passé pour une durée ferme de 36 mois.

Compte tenu du report de son commencement d'exécution, la date d'échéance de ce marché a été portée au 15 octobre 2015 aux termes d'un avenant n°1.

Un avenant n°2 a ajouté aux missions initiales des prestations relatives à la « Domiciliation juridique des entreprises ».

Un avenant n°3 a en outre été conclu afin de corriger une erreur matérielle affectant la formule de révision des prix.

Enfin, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juillet 2015 de déclarer infructueuse la procédure de renouvellement du marché en cours, un avenant n°4 a été établi afin de reporter la fin de marché au 15 novembre 2015 inclus ce qui a engendré une augmentation du montant du marché de 2,78 %.

Objet de l'avenant n°5

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 octobre a étudié les offres des candidats dans le cadre du renouvellement du marché relatif à la gestion et l'animation de pépinières et d'hôtels d'entreprises innovantes pour le compte de la CPA. Elle a fait part d'observations et a souhaité disposer d'informations complémentaires avant de statuer sur l'attribution de ce marché.

Compte-tenu des délais liés à ce complément et afin de garantir la continuité des prestations, il est nécessaire de prolonger l'exécution du marché n°12M008 jusqu'au 15 décembre inclus.

Cet avenant implique une augmentation du montant du marché au prorata de la durée de la prolongation. Cette augmentation est précisée ci-dessous.

Montant initial du marché	1 471 545,39€ HT
Prestations en plus-value Avenant n°4	40 876,26€ HT
Nouveau montant du marché suite avenant n°4	1 512 421,65€HT
Prestations en plus-value Avenant n°5	40 876,26 €HT
Nouveau montant du marché	1 553 297,91€ HT
Pourcentage de variation	5,55 %

La conclusion de cet avenant a été soumise à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 23/10/2015 car l'augmentation du montant global est supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184b du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°5 au marché n°12M008 relatif à la gestion et l'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix (+ 5,55%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement de la Communauté fonction : 90 et Nature : 611 et 6228.



**GESTION ET ANIMATION DE DEUX PEPINIÈRES D'ENTREPRISES
INNOVANTES ET D'UN HOTEL TECHNOLOGIQUE POUR LA
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

AVENANT N° 5 AU MARCHE N°12M008 du 31 août 2012

Titulaire : SAS INTERFACES

**AVENANT n°5 AU MARCHÉ DE GESTION ET D'ANIMATION DE DEUX PEPINIÈRES
D'ENTREPRISES INNOVANTES ET D'UN HOTEL TECHNOLOGIQUE POUR LA
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix-en-Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

La Société INTERFACES,

Domiciliée 34, Rue Penthièvre – 75008 PARIS

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°343 364 121 00198

Code APE 7022Z

représentée par Monsieur DELNOMDEDIEU Christian, Président, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché n°12M008

Date de notification du marché : 31 août 2012

Montant H.T. du marché initial : 1 471 545,39€ HT

Nouveau montant du marché : 1 553 297,91€ HT

Le présent avenant comporte quatre feuillets numérotés de 2 à 4.

Étant préalablement exposé que :

Le présent avenant a pour objet la prolongation du contrat en cours arrivant à échéance initialement le 15 octobre 2015 et prolongé jusqu'au 15 novembre 2015 au titre d'un avenant n°4 au marché n°12M008.

Il est donc arrêté et convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché d'un mois.

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APORTEES

L'exécution du marché, et notamment les prestations relatives à l'animation et la gestion économique des pépinières d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises de PERTUIS et MEYREUIL, ainsi que le mandat de gestion, se poursuivent jusqu'au 15 décembre 2015 inclus.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'article 5 alinéa 1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

« Le marché démarre à sa date de notification pour une durée de 38 mois. »

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Ancien montant du marché :	1 471 545,39€ HT
Montant du marché suite à Avenant n°4 :	1 512 421,65€ HT
Prestation en plus-value	40 876,26€ HT
Prestation en moins value :	-
Nouveau montant du marché :	1 553 297,91€ HT
% de variation :	5,55%

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°5, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le

A _____, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué au développement
économique et à l'emploi

(signature et cachet de la société)

Roger PELLENC

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°5 relatif à la prolongation de la durée du marché n°12M008 - Gestion et animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la CPA

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

04 NOV. 2015

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX" and "PROVINCE" around a central emblem. The signature is a continuous, flowing line that loops around the stamp.